

**ARRETE DU MAIRE**

DIV-202612

**Nomination des membres du conseil d'administration  
du Centre Communal d'Action Sociale.**

Le Maire de SOULAINES SUR AUBANCE,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6 et R 123-7 et suivants, prévoyant la nomination de membres par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, et prévoyant que les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, ainsi que les associations d'handicapées du Département peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL-202619 en date du 20 avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration respectivement élus et nommés ;

Vu l'affichage informant ces associations du renouvellement de membres nommés du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, apposée en mairie le 24 avril 2026 ;

Considérant que les associations informées par voie d'affichage n'ont pas transmis de propositions et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animations, de prévention et développement social de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination de 4 (quatre) membres qualifiés

**Arrête :**

**Article 1er :** Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, les personnes qualifiées suivantes :

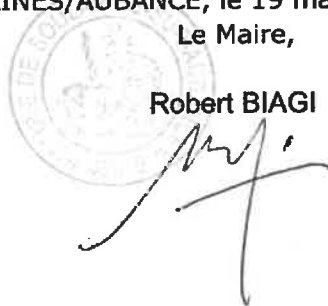
M. Jean-Luc PINEAU, membre au titre de l'Insertion  
Mme Michèle AGATOR, membre au titre de l'Education/Famille  
Mme Claudie GODARD, membre au titre des Personnes Agées  
Mme Laure GILLOT, membre au titre du Handicap

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à SOULAINES/AUBANCE, le 19 mai 2026

Le Maire,

Robert BIAGI



Le Maire soussigné certifie le caractère  
exécutoire du présent arrêté :

- Reçu à la Préfecture le 19 MAI 2026  
- Affiché et site internet le 19 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture  
049-214903387-20260519-DIV-202612-AR  
Date de télétransmission : 19/05/2026  
Date de réception préfecture : 19/05/2026